

RAPPORT N° 03/4-122
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES
(Chef de Service de la Police Municipale / Agent Social)

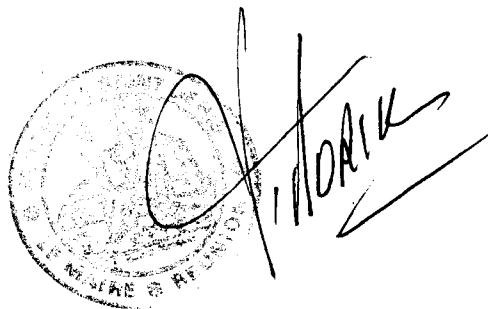
Pour les besoins des services, il apparaît nécessaire de procéder à la création des postes suivants au tableau des effectifs :

- 1 poste de Chef de Service de la Police Municipale,
- 1 emploi d'Agent Social à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28 heures.

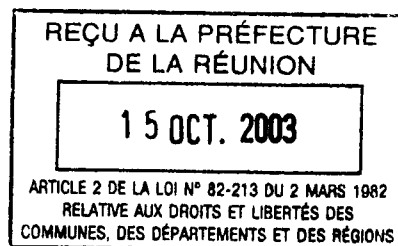
Les crédits nécessaires seront prévus à l'Article 6411 du Budget 2003.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 03/4-122
du Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre 2003**

OBJET

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES
(Chef de Service de la Police Municipale / Agent Social)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

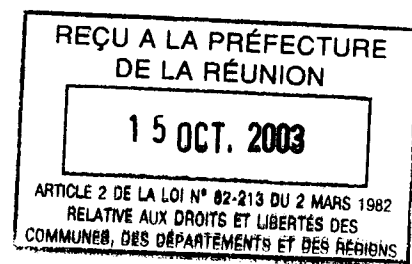
Sur le RAPPORT N° 03/4-122 présenté par le Maire, au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création des postes suivants à l'effectif communal :

- 1 poste de Chef de Service de la Police Municipale,
- 1 emploi d'Agent Social à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28 heures.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 8 OCT. 2003

LE MAIRE

René-Paul VICTORIA